

n°12

COMM'UNE INFO

SALIGNAC

DEUXIEME

TRIMESTRE 2023



LE MOT DU MAIRE

Chers Salignacais, Salignacaises,

Ça y est l'été a déjà bien commencé, les vacanciers partent et d'autres reviennent, c'est le moment de se ressourcer de se reposer avant la rentrée, de profiter de toutes les festivités !! A ce propos, un immense merci aux différentes associations du village qui sont un soutien indispensable à la vie du village et aux nombreux bénévoles qui nous motivent et nous encouragent à poursuivre notre travail afin que le bon vivre salignacais perdure.

Vous avez pu remarquer la réouverture du restaurant, avec son gérant M. Fred Fasciana que l'on connaissait avec son camion. « Le Pizzavore » c'est le nom qu'il a donné au restaurant du village, avec l'aide de son papa et son épouse Alice née Baille une enfant du pays. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de cette aventure. Quel bonheur de pouvoir profiter de boire un café ou de manger une excellente pizza au cœur de notre village !

Coté communal, le budget a été présenté par la commission finance et voté par l'ensemble du Conseil Municipal. On remarque que les dotations de l'état baissent de plus en plus mais on nous demande toujours plus. Je précise que les taux d'imposition décidés par la commune sont restés identiques. Quelques projets se terminent, il y a eu l'achèvement des vitraux à l'église st clément, une remise à neuf de notre city stade a été réalisée pour que nos petits et grands puissent profiter pleinement de la pratique de sport. Un dossier du projet d'aménagement d'un bâtiment communal est en cours.

Mme GARGANO Nadine dit « Nadou » part à la retraite le 1 er septembre 2023. Un apéritif a été partagé avec la municipalité le 6 juillet et de nombreuses personnes avec lesquelles elle a pu travailler au cours de sa carrière. Avec émotion j'ai retracé son parcours au sein de notre commune : « Nadine, tu as participé à la vie de la cantine garderie et tu as assuré avec sérieux et dévouement, cette tâche ô combien importante et appréciée par les enfants mais aussi par tous les parents. Je savais que la « maison » était remarquablement bien tenue et j'avais une totale confiance. Je te remercie au nom de tous, pour ton travail effectué ici dont je ne retiens que des points positifs »

Une page se tourne, une nouvelle personne intégrera la garderie et la cantine dès le 1er septembre. Un nombre important de bambins vont rejoindre l'école de Salignac.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale une belle fin d'été et de nombreuses occasions de retrouver vos familles, vos proches et vos amis.

A présent, je vous laisse le plaisir de lire notre bulletin.

Prenez soin de vous

Angélique EULOGÉ

ETAT CIVIL

NAISSANCE

MARTIN NANS né le 18 juillet 2023

MARIAGE



Mme Cindy MARBY et M. Matthieu AUCOMTE
le 13 mai 2023

PACS



Mme Sylvie BAILLE et M. Ludovic ROMAN
le 15 avril 2023



Mme Janet BATTENTIER et M. Sébastien
REVOLAT le 7 juillet 2023

DECES

M. Pierre DUPONT décédé le 9 juin 2023

RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE DE SALIGNAC

Maire : Mme EULOGE Angélique
1050 Route du Village – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture :
le lundi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
le mardi de 13H30 à 17H00.
Téléphone : 04.92.61.31.28
Adresse mail : salignachp@orange.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE

Président : M. AVINENS René
110 Rue de l'école – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture :
le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone : 04.92.34.46.75
Adresse mail : secretariat@ccjlvd.fr

SIVU SALIGNAC-ENTREPIERRES (EAU POTABLE)

Président : M. DELACROIX Jean-Marie
Parc de SISTERON Val de Durance
17 Allée des Genets - Bureau 15 – 04200SISTERON
Horaires d'ouverture : le jeudi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone secrétariat : 09.62.12.65.45
Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30 uniquement en cas de problème technique
Adresse mail : sivusalignacentrepierres@orange.fr à privilégier

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

22 rue des Arcades 04200 Sisteron
Téléphone 04.92.32.15.69.

CENTRE MEDICO SOCIAL

3 avenue Alsace Lorraine 04200 SISTERON
Téléphone : 04.92.61.06.92

ASA D'IRRIGATION

Président : M. ESCLANGON Gilles
**Fédération Départementale des Structures
d'Irrigation Collectives (FDSIC 04)**
Antenne Chambre d'Agriculture
Avenue Charles Richaud
04700 ORAISON
Numéro de téléphone : 04.92.79.40.41
Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30 uniquement en cas de problème technique
L'adresse mail: asasalignacentrepierres@orange.fr

LES NUMEROS D'URGENCE

Police secours : 17
Pompiers : 18
Samu : 15
Hôpital de Sisteron :
04 92 33 70 00
Gendarmerie Château-Arnoux :
04 92 64 00 02
Enfance en danger : 119
SOS Violence : 0800.059.595
SOS Violences conjugales : 3919



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

**Recevez les alertes et les informations de votre commune
en 4 CLICS**

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

CALENDRIER DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est réservé aux habitants de la commune de Salignac. Cette **collecte est réservée aux encombrants ménagers dont le poids ou le volume ne permet pas de les transporter dans un véhicule de tourisme** et qui ne doivent en aucun cas être déposés à la collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte en porte à porte sur inscription préalable auprès du secrétariat de la Mairie de Salignac au moins 24h avant le jour de collecte. Téléphone mairie de Salignac 04.92.61.31.28.

JEUDI 24 AOUT 2023

JEUDI 26 OCTOBRE 2023

JEUDI 14 DECEMBRE 2023

LES DÉPÔTS SAUVAGES



LES DÉPÔTS
SAUVAGES
SONT
INTERDITS



150€ À 1500€ D'AMENDE

CALENDRIER DE COLLECTE DECHETS VERTS

Le camion de la mairie est mis à disposition des habitants de la commune de Salignac pour la collecte **UNIQUEMENT des déchets verts**. Pour pouvoir garder ce service nous vous demandons d'être respectueux.



| AOUT 2023 | SEPTEMBRE 2023 |
|-----------------------------------------------|------------------------------------|
| 5 & 6 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU | 2 & 3 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS |
| 12 & 13 : PLACE HLM LE MARDARIC | 9 & 10 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU |
| 19 & 20 : CHEMIN DES CHÊNES | 16 & 17 : PLACE HLM LE MARDARIC |
| 26 & 27 : QUARTIER SENS | 23 & 24 : CHEMIN DES CHÊNES |
| | 30 & 1er octobre : QUARTIER SENS |
| OCTOBRE 2023 | NOVEMBRE 2023 |
| 30 sept. & 1er : QUARTIER SENS: QUARTIER SENS | 4 & 5 : QUARTIER SENS |
| 7 & 8 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS | 11 & 12 : CHEMIN DES CHATAIGNIERS |
| 14 & 15 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU | 18 & 19 : 4 CHEMINS VALLEE DU RIEU |
| 21 & 22 : PLACE HLM LE MARDARIC | 25 & 26 : PLACE HLM LE MARDARIC |
| 28 & 29 : CHEMIN DES CHÊNES | |

Un sac poubelle rempli de feuilles a été déposé à côté du camion. Nous demandons aux personnes de bien vouloir déposer les déchets à l'intérieur de la benne (les sacs poubelles ne sont pas autorisés !)

Il est rappelé que selon l'arrêté préfectoral 2020-021-006 du 21 janvier 2020 portant réglementation de l'emploi du feu dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. **Il interdit le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités sur l'ensemble du département des alpes de haute Provence quel que soit la période de l'année.**

Les déchets verts comprennent les déchets issus de tonte de gazon, les feuilles, les aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes. Les déchets verts doivent être portés à une déchetterie, broyés ou compostés.

A plusieurs reprises des sacs poubelles éventrés ont été trouvés dans le Chemin du Châtaignier, veuillez mettre les sacs poubelles dans la colonne ordures ménagères et surtout pas les laisser dans la nature. Merci.



RESTAURANT :

Après une remise en état : remplacement du Four à Bois, déplacement du comptoir, rénovation de l'installation électrique. Fred Fasciana, qui a été présent de longues années avec son camion sur la place du village, a repris la gérance du restaurant sous l'enseigne « LE PIZZAVORE » avec l'aide de François son papa et Alice son épouse.

L'ouverture officielle a eu lieu le 4 juillet ; avec une ouverture anticipée les 23-24-25 juin lors de la fête du village où nous avons pu apprécier ses pizzas, viandes, et glaces avec grande joie de retrouver ce lieu de rencontres.

MARCHE ESTIVAL

Reprise du petit marché estival le 21 juin 2023 situé sur la petite place à côté du Bar-Restaurant. Vous trouverez de la viande de porc, charcuteries, des légumes et des légumes bio, des fromages, du miel, des tapenades, pâtés, des pizzas et par la même occasion profitez de prendre l'apéritif sur la terrasse du Bar-Restaurant « Le Pizzavore ».

REUNION PUBLIQUE DES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT ANIMEE PAR L'ONF

Les intervenants de l'ONF : Messieurs BOUC et OLIVIER ont expliqué aux personnes présentes les obligations légales de Débroussaillage. La réunion publique s'est tenue en mairie de Salignac le 20 avril 2023.

Où débroussailler ?

L'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas !). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 5 mètres de part et d'autre de la voie.

En revanche, toujours en zone boisée ou à proximité, les parcelles classées en zone urbaine (zone U), sont à débroussailler totalement même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier.

Le débroussaillage en 7 points

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

- ① la coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
- ② la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissants ou sans avenir ;
- ③ la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
- ④ la coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
- ⑤ l'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
- ⑥ la coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
- ⑦ l'élimination de tous les végétaux coupés.

AVANT



APRES



COLLECTE NATURE

Une journée de collecte nature en partenariat avec la Région a été effectuée l'après-midi du 15 avril 2023 sur la commune. Quatre équipes de quatre personnes bénévoles ont rayonné le village. Une benne de tracteur de 4 tonnes a été remplie de divers objets (canettes, bâche plastique, jeux d'enfants, piscine, piano, petits meubles...) une décharge sauvage a été débarrassée de ces objets. Un goûter offert a clôturé l'après-midi.



DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

A partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets sera obligatoire (loi AGEC)

En 2022, près d'un tiers des déchets qui se trouvent dans les poubelles des habitants de la CCJLVD sont des biodéchets qui auraient pu être détournés des ordures ménagères résiduelles pour être compostés. Ces biodéchets correspondent notamment aux restes de repas ou aux produits périmés non-consommés.

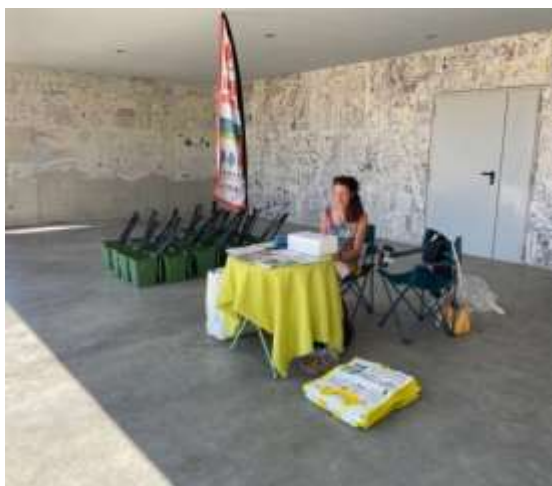
Pour répondre à cette obligation de tri, la Communauté de Communes et le SYDEVOM 04 ont implanté une plateforme de compostage partagé sur le parking du Mardaric à l'entrée du village. L'équipement est désormais opérationnel ! Des bioseaux sont gratuitement mis à disposition des habitants afin de transporter leurs biodéchets jusqu'au composteur (disponible sur demande à la CCJLVD : 04.92.34.46.75 ou environnement@ccjlvd.fr).

L'agent technique de la Communauté de Communes se chargera de l'entretien du site. En complément, un maître composteur du SYDEVOM intervient auprès des habitants pour les informer et les sensibiliser à la gestion des biodéchets.

Le compost, une fois mûr, sera mis à disposition des habitants.



Une réunion publique sur les composteurs collectifs a eu lieu le 27 juin 2023. Mr Izoard Philippe vice-président de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD), a présenté la réunion avec la Directrice du Sydevom Mme Béatrice Hubert, et Mme Watisse. Une vingtaine de personnes étaient présentes.



VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La distribution de composteurs d'une valeur de 15 € était organisée le 3 juillet 2023 sous la Halle à côté de la mairie de Salignac par un agent du Sydevom. 28 composteurs ont été vendus. Bravo aux Salignacais ! Nous avons battu le record de vente sur l'ensemble des communes de la CCJLVD.

TRAVAUX DIVERS

- Achat d'un camion poly benne muni de deux bennes de marque Iveco et vente de l'ancien camion Ford à la CCJLVD.
- Virage route de Boutouens : sécurisation des abords.
- Nettoyage du mur du cimetière du Village.
- Nettoyage et débroussaillage de la source du Mutin
- Collage des tuiles sur le toit des garages communaux
- Eglise Saint Clément : la pose des vitraux est terminée, réparation de la toiture.
- Restaurant : Changement du four à Pizza, du carrelage et du parement, tubage de la cheminée, ajout d'un petit lave-mains. Les fournitures ont été achetées par la mairie et les travaux ont été réalisés par le gérant.
Finalisation et mise aux normes des installations électriques dans le restaurant par une entreprise.
- City stade : changement du gazon synthétique, réparation du toit et peinture des façades et de la porte du local vestiaire.



SECURITE ROUTE CŒUR DU VILLAGE

Des riverains habitants dans le village ont déposé des doléances auprès de la mairie pour la vitesse excessive de certains conducteurs, il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/heure dans le village.



CEREMONIE DU 8 MAI

A l'occasion de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, la Municipalité a déposé une gerbe au monument aux morts devant la mairie le lundi 8 mai 2023.



EXPOSITION A SISTERON

Mme Patricia Jean, Artiste-Peintre à Salignac, route de Sens a exposé ses tableaux à la galerie Domnine à Sisteron jusqu'au 23 juillet 2023.

DEPART A LA RETRAITE DE MME GARGANO NADINE

Nadine GARGANO responsable du service périscolaire de la Commune depuis 1993, Animatrice des Aînés et des Couturières, a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1er septembre 2023. Ce départ à la retraite bien mérité est l'aboutissement d'une belle carrière professionnelle entourée de bambins.

Le 6 juillet 2023 la Municipalité a organisé un apéritif à cette occasion.



CANTINE GARDERIE SALIGNAC-ENTREPIERRES

A compter de la prochaine rentrée scolaire, une réorganisation des services périscolaires sera réalisé.

- Les inscriptions des enfants aux restaurants scolaires de Salignac et d'Entrepierrres seront prises de façon séparée :
 - à Salignac pour les enfants scolarisés à l'école primaire de Salignac,
 - à Entrepierrres pour les élèves scolarisés à l'école maternelle d'Entrepierrres.
- Les inscriptions à la garderie périscolaire seront prises pour tous les enfants (scolarisés à Salignac et à Entrepierrres) à la garderie de Salignac.

Des permanences seront tenues pour ces inscriptions aux dates suivantes :

- Cantine d'Entrepierrres : **le jeudi 31 août 2023 de 13h à 18h en mairie d'Entrepierrres.**
- Cantine de Salignac et ou Garderie de Salignac : **les jeudi 31 août et 9h à 12h et le vendredi 1er septembre de 14h à 18h30 dans les locaux de la garderie**

Le mode de paiement des familles est totalement modifié. Les repas consommés et les temps de garderie périscolaire seront facturés par les mairies, à terme échu, toutes les fins de mois sur relevé des présences des élèves.

La mise en recouvrement des sommes dues par les parents dont les enfants fréquentent la cantine d'Entrepierrres sera faite par la mairie d'Entrepierrres et celle des parents dont les enfants fréquentent la cantine de Salignac et la Garderie par la mairie de Salignac.

Les repas seront toujours confectionnés par la SARL CHEZ MARC de Peyruis.

Ce prestataire ayant procédé à une révision de ses tarifs, le prix du repas est porté à partir de la rentrée scolaire 2023/2024 à **4,30 € TTC (+0,15€)**

Les tarifs de la garderie, inchangés depuis 2018 sont légèrement majorés à :

- **0,95 € la demi-heure (+0,05 €)**
- **Forfait de 50,00 € (+2,00 €) par mois si fréquentation au-delà de 26 h.**

Les inscriptions des enfants au transport scolaire sont à faire sur le site du Conseil régional : ZOU.MAREGIONSUD.FR

Nous souhaitons à tous les enfants de très bonnes vacances et une très belle rentrée des classes 2023 - 2024.

FILM NAPOLEON

Un film sur le passage de Napoléon dans les Basses Alpes dont le village de Salignac, a été projeté dans la salle polyvalente, film réalisé par l'Association « Petites & Grande Histoires SisteronNaises ». Une soixantaine de personnes étaient présentes.



CHORALE LES CAPUCINS

Le 16 juin à 20 h 30 la salle polyvalente était comble pour écouter la Chorale des Capucins avec ses 27 choristes, les chansons de Johnny Hallyday, France Gall, Demis Roussos, Edith Piaf sous la direction de leur cheffe de chœur la charmante et sympathique Calice. Au final le public était invité à chanter avec les interprètes, une formidable soirée qui s'est terminée avec le verre de l'amitié.



SOCIETE DE CHASSE DE SALIGNAC

Pour la sécurité de tous les automobilistes, pose de piquets réflecteurs sur la RD4 à SALIGNAC le 30 mars 2023 :

C'est à la fin de l'année 2019 que la société de Chasse de Salignac a sollicité à son tour la Fédération afin d'intervenir sur la RD4 traversant le plateau. Il aura fallu patienter 3 ans pour amener à bien le projet. C'est un tronçon de plus de la voirie départementale qui se voit équipé de ce dispositif. Après avoir identifié les zones les plus accidentogènes avec les agents du Conseil Départemental, le service technique de la Fédération aidé de bénévoles de la Société de Chasse de Salignac a procédé à la pose de ces réflecteurs. Il reste aujourd'hui à la charge de la société l'entretien du dispositif. Lors de cette pose une opération de nettoyage a été menée conjointement, c'est ainsi que deux sacs poubelles remplis de déchets ont été collectés en bord de routes, montrant une nouvelle fois l'incivisme grandissant dans notre pays. La société de chasse remercie M. BORRELY Vincent, technicien de la fédération de son aide apporté dans ce dossier.



Ce dispositif simple et efficace réduit de manière importante les collisions avec la faune sauvage. Grâce à sa bande en inox, ce piquet permet la réfraction du faisceau lumineux émis par les phares des véhicules. Ce principe permet d'émettre une lumière blanche à 360° qui alerte le gibier en approche lui faisant alors marquer un temps d'arrêt permettant ainsi le passage d'un véhicule. Il crée un signal avertissant la faune du passage d'un véhicule. La diminution des collisions, à la suite de l'équipement de ce dispositif, peut atteindre jusqu'à 80% sur certains tronçons routiers, il est estimé en moyenne à 60% sur l'ensemble des zones équipées.

COMITÉ DES FETES DE SALIGNAC



Une deuxième année pour le comité des fêtes de Salignac que l'on peut dire encore réussie, grâce à une équipe formidable, à vous aussi habitants de notre beau village qui êtes présents à chacune de nos manifestations et MERCI au soleil qui était au rendez-vous.

Une fête des brasseurs, le 6 mai, que l'on peut qualifier de « gigantesque », plus de 2200 personnes étaient présentes pour ce rendez-vous « MAGIQUE ». De la bière, de la musique pour tous, un événement que nous ne manquerons pas de faire perdurer du mieux que l'on peut.



Puis est arrivé le mois de Juin avec 3 jours de fête, 11 équipes de boulistes sur deux jours ont envahi notre village, un repas, le samedi soir, qui affichait complet, une messe provençale avec le quadrille sisteronais et un feu d'artifice le dimanche qui, nous l'espérons, vous aura plu.

N'oubliez pas le vide grenier du 10 septembre qui clôturera notre saison estivale.

Encore une fois merci à cette belle équipe du comité des fêtes, merci à nos amis, nos sponsors, à la Municipalité sans qui nous ne pourrions pas faire tout cela Et surtout un grand MERCI à vous habitants de Salignac.

ASSOCIATION « VIVRE AVEC L'ECOLE »

La fin de l'année scolaire est arrivée bien tard cette année et de nombreux enfants avaient déjà quitté les bancs de l'école et par conséquent le pédibus.

Cependant, la météo du mois de juin a été plus favorable qu'en mai ce qui leur a permis d'admirer "dame nature" s'éveiller, avec ses couleurs, ses senteurs, etc...

Maintenant, c'est l'heure des vacances, alors les bénévoles du pédibus souhaitent de bons congés à toutes nos chères têtes blondes.

Les bénévoles vont aussi profiter de ce moment pour se reposer et ils remercient infiniment les parents qui ont témoigné beaucoup de reconnaissance pour les accompagnateurs du pédibus.

Dès la rentrée des classes, nous continuerons notre entreprise, à savoir conduire les enfants à l'école grâce au Pédibus.

Cécile MARTINEAU, membre du Pédibus.

Pour tous renseignements ou inscriptions, Vous pouvez me joindre au 06 74 85 12 71 ou à l'adresse mail suivante : jlouis.martineau@orange.fr

FOYER RURAL



Nous revoilà pour un petit bilan de nos manifestations.

Le dimanche 30 avril 2023 nous avons organisé notre 21e Fête des Plantes. Cette année nous avons une soixantaine d'exposants, c'est le plus grand nombre depuis que nous organisons cette manifestation. A ce sujet un grand merci à eux de leur présence. Avec Jean Marc d'HARPANG MUSIQUE pour l'animation qui n'a pas démerité, il a tenu toute la journée avec brio, un grand bravo à lui. Vu le temps, le manège n'a pas eu le succès souhaité. Nous avons eu quelques visiteurs courageux qui ont bravé la pluie. Mais pas le succès que l'on aurait souhaité, c'est bien dommage. Nous avons eu la pluie du matin au soir, l'année dernière nous avons eu la pluie l'après-midi : nous sommes tributaire du temps, nous le savons...



Samedi 1er juillet, les adhérents du Théâtre ont joué "Alors on danse", pièce écrite et mise en scène par leur animateur Hubert DE POURQUERY.

Le samedi 8 juillet 2023, nous avons organisé notre 2e marché nocturne. Avec plus d'exposants que pour le 1er, nous en avons 15. Là nous avons eu un soleil magnifique et la chaleur. Un grand merci à Alain AMOURIQ pour sa belle prestation, cela a été un régal pour tous les visiteurs présents qui l'ont écouté et applaudi avec plaisir.

Le 14 juillet, nous avons participé au Corso fleuri à Sisteron, avec 2 sorties l'une à 15h et la seconde à 21h avec notre char "pirate", que nous avons un peu revisité pour cette occasion. Merci à Lucien pour le prêt du tracteur, à Jean François pour son aide. Ainsi qu'à Yoan, Timéo et Célia pour finaliser le char avec les fleurs. Très beau soleil l'après - midi pendant le défilé. Et le soir, beaucoup de monde était venu pour découvrir et applaudir les chars fleuris et illuminés. Rendez-vous l'année prochaine avec un autre thème !



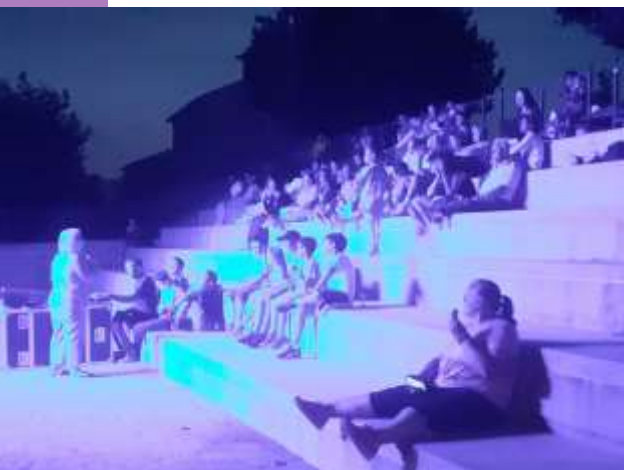
Samedi 22 juillet a eu lieu notre dernière manifestation : Cinéma en plein air "10 jours sans maman ", prestation diffusée par Avenir Vision.

Nous n'avons pas eu le public escompté, mais merci aux personnes présentes.

Et un clin d'œil à mon équipe qui ne s'essouffle pas et qui est motivée.

Bonnes vacances d'été bien méritées aux petits et aux grands, ainsi qu'à mon équipe. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour la reprise des activités et manifestations prévues en 2023-2024.

Merci
L'équipe du Foyer Rural



NOS CHAMPIONS

Le Badminton Club Sisteronais accède au haut niveau national avec la famille Borrelly de Salignac.

Depuis 2015, les jeunes borrelly du quartier de La Rochette ont intégré l'école de badminton du Club de Sisteron. Commencé par Jules, pour le plaisir, la pratique du badminton est devenue une passion familiale dévorante et pleine de promesses.

Dès les premières années, Jules y a fait preuve de tout son talent et a montré des aptitudes particulièrement intéressantes. Rejoints en 2017 par son frère aîné -Arthur- et sa sœur cadette – Mila- ils sillonnent en famille depuis, tous les gymnases du grand quart sud-est de la France. Véritables moteurs pour le groupe de jeunes badistes sisteronais, Jules, Arthur et Mila excellent dans la pratique de ce sport avec un nombre impressionnant de médailles départementales, régionales et pour Mila cette année nationales et même internationales.

Exerçant un règne sans partage dans leurs catégories d'âges respectives au niveau départemental, ils apparaissent depuis maintenant 2 ans comme des références au niveau régional. On peut même dire qu'affronter un Borrelly est devenu source d'inquiétudes pour tous jeunes badistes provençaux.

Depuis 2022, avec les premiers titres régionaux en simple et en double gagnés par Mila (en catégorie poussin) cette hégémonie familiale a pris un nouvel essor. Lors de ces championnats, c'est toute la famille qui est revenue médaillée en simple et/ou en double (avec un triplé pour Mila et un doublé pour Jules).

Loin d'être isolées, ces performances se sont reproduites cette saison ; la marque d'une fratrie de champions !

La saison 2023 a notamment été le fait de premières pour des jeunes badistes sisteronais avec :

- Arthur qui est devenu le premier joueur à atteindre un classement en simple de niveau pré-national ;
- Jules qui a participé pour la première fois aux Championnats de France Jeunes 2023, en simple et double hommes, atteignant la 19ème place nationale en simple minimes ;
- Mila qui a intégré le collectif « France Avenir » sur les compétitions nationales et internationales...et porté les couleurs du Club de Sisteron sur la plus haute marche des podiums de chacune de ces compétitions. Elle finit même la saison en étant sélectionnée pour les 3 années à venir dans le dispositif d'entraînement national en vue de son intégration prochaine au sein du Pôle Espoir de Badminton d'Aix-en-Provence. Bref, elle justifie pleinement son rang de numéro 2 nationale dans sa catégorie !

Commencé comme une activité ludique par Jules, le jeu a pris la fratrie Borrelly, où Arthur, Jules et Mila se sont imposés comme des badistes de haut niveau aux performances pleines d'espoir pour les saisons à venir. Une histoire à suivre...

Benjamin TOCON, Président du club entourés de Bill, Aurélien et Emilie de Salignac pour l'encadrement et la gestion du club.



Cette année encore, nos trois Salignacais : M. Dussailant Robert, M. Dussailant Marc et M. Para Laurent, membres du club de la Grosse Boule Sisteronaise ont décroché le titre de Champion de France de la Grosse Boule.

Félicitations à tous !!!



Mme Dussailant Pauline Championne Régionale a été qualifiée pour le Championnat de France de la Grosse Boule en tête à tête.

FINANCES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition et vote donc le maintien des taux suivants :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 32,20 % correspondant à l'addition du taux communal 2020 de 11,50% et du taux départemental 2020 de 20,70 %
- Taxe foncière sur le Non Bâti : 14,59 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 4,80 %

Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année une revalorisation fixée par la loi des finances.

Budget principal de la commune :

| Compte administratif | | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|
| Résultats de l'exercice 2022 : | | |
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 640 957.83 € |
| | RECETTES | 772 200.19 € |
| | EXCEDENT DE L'EXERCICE | 131 242.36 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 131 871.36 € |
| | RECETTES | 296 283.90 € |
| | EXCEDENT DE L'EXERCICE | 164 412.54 € |
| - Restes à Réaliser au 31/12/2022 : Section investissement | DÉPENSES | 24 239.00 € |
| | RECETTES | 22 460.00 € |

| | Résultat CA 2021 | Résultat exercice 2022 | Montant affecté sur l'exercice 2023 |
|----------------|------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement | 601 551.45 € - 204 000.00 € affecté en investissement en 2022 | 131 242.36 € | 528 793.81 € <i>Affecté en totalité en fonctionnement</i> |
| Investissement | - 12 180.96 € | 164 412.54 € | 152.231.58 € |

| Budget prévisionnel 2023 : | | |
|-------------------------------------|----------|----------------|
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 799 905,27 € |
| | RECETTES | 1 332 514,81 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 302 242,00 € |
| | RECETTES | 302 242,00 € |

| <u>Subventions aux Associations</u> : selon justificatif de leur bilan comptable et financier | <u>TOTAL : 21 632,00 €</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| CCAS de Salignac : | 10 000,00 € |
| Foyer Rural de Salignac : | 1 000,00 € |
| Association « Vivre avec l'Ecole » Salignac | 1 000,00 € |
| Coopérative Scolaire (OCCE) 1 500€ par classe x 3 classes | 4 500,00 € |
| A.P.F. France Handicap Délégation AHP | 150,00 € |
| Foyers Socio-Educatif Cité scolaire P. Arène Sisteron | 200,00 € |
| Groupement Lieutenants Louveterie AHP | 100,00 € |
| Comité des Fêtes de Salignac | 4 000,00 € |
| Association Canine Sisteron (1€ par habitant) | 682,00 € |
| Attribution d'une subvention d'exploitation du budget principal vers le budget assainissement | 5 909,85 € |

Budget Assainissement :

| Compte administratif | | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------|
| Résultats de l'exercice 2022 : | | |
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 56 232.90 € |
| | RECETTES | 63 747.69 € |
| | EXCEDENT DE L'EXERCICE | 7 514.79 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 41 111.71 € |
| | RECETTES | 25 896.47 € |
| | DEFICIT DE L'EXERCICE | - 15 215.24 € |
| - Restes à Réaliser au 31/12/2022 : Section investissement | DÉPENSES | 0.00 € |
| | RECETTES | 14 371.00 € |

| | Résultat CA 2021 | Résultat exercice 2022 | Montant affecté sur l'exercice 2023 |
|----------------|------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Fonctionnement | - 3079.93 | 7 514.79 € | 4 434.86 € |
| Investissement | 35 213.56 | -15 215.24 € | 19 998.32 € |

| Budget prévisionnel 2023 : | | |
|-------------------------------------|----------|-------------|
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 63 068,00 € |
| | RECETTES | 63 068,00 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 65 982,32 € |
| | RECETTES | 65 982,32 € |

TARIFS AU 1er JANVIER 2024 - EAU ASSAINISSEMENT

Pour tendre vers l'équilibre de ce budget au 01/01/2024,
(les tarifs du service assainissement n'ont pas été revus depuis le 1er janvier 2017)

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| - l'abonnement annuel par logement raccordé au réseau de collecte des eaux usées passera de | 35.00 € à 40.00 € |
| - le prix du m3 d'eau assaini passera de | 0.90 € à 1.05 € |
| - Le raccordement au réseau de collecte des eaux usées (par m2 de surface taxable construite) passera de | 14.00 € à 17.00 € |

Budget Caveaux :

| Compte administratif | | |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------|
| Résultats de l'exercice 2022 : | | |
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 12 791.66 € |
| | RECETTES | 13 333.66 € |
| | EXCEDENT DE L'EXERCICE | 542.00 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 9 583.33 € |
| | RECETTES | 7 042.33 € |
| | DEFICIT DE L'EXERCICE | - 2 541.00 € |
| - Restes à Réaliser au 31/12/2022 : Section investissement | DÉPENSES | 0.00 € |
| | RECETTES | 0.00 € |

| | Résultat CA 2021 | Résultat exercice 2022 | Montant affecté sur l'exercice 2023 |
|----------------|------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Fonctionnement | 8.06 € | 542.00 € | 550.06 € |
| Investissement | 4 000.00 € | - 2 541.00 € | 1 459.00 € |

| Budget prévisionnel 2023 : | | |
|-------------------------------------|----------|-------------|
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 9 975,00 € |
| | RECETTES | 13 300,06 € |
| - Section d'investissement : | DEPENSES | 11 334,00 € |
| | RECETTES | 11 334,00 € |

Budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

| Compte administratif | | |
|---------------------------------------|-----------------------|-------------|
| Résultats de l'exercice 2022 : | | |
| Section fonctionnement : | DEPENSES | 11 359.35 € |
| | RECETTES | 10 610.00 € |
| | DEFICIT DE L'EXERCICE | - 749.35 € |

Pas de section d'investissement pour le budget CCAS

| | Résultat CA 2021 | Résultat exercice 2022 | Montant affecté sur l'exercice 2023 |
|----------------|------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Fonctionnement | 2 798.01 € | - 749.35 € | 2 048.66 € |

| Budget prévisionnel 2023 : | | |
|-----------------------------------|----------|-------------|
| - Section fonctionnement : | DEPENSES | 12 648.66 € |
| | RECETTES | 12 648.66 € |

| <u>Subventions aux associations :</u> | <u>TOTAL : 900 €</u> |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Association Ligue contre le Cancer | 100.00 € |
| ADMR - Volonne | 200.00 € |
| Secours Populaire Français – Digne les Bains | 100.00 € |
| Association Point Rencontre – Château-Arnoux | 150.00 € |
| Association Départementale des restaurants du Cœur – Les Mées | 100.00 € |
| Croix-Rouge Française – Digne les Bains | 120.00 € |
| Association Française des Sclérosés en plaques – Blagnac | 50.00 € |
| Solidarité Paysans – Sisteron | 80.00 € |

Lors de la séance du 2 mars 2023, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, ont été informés que l'agent en charge de l'animation des activités des aînés organisées par le CCAS les mercredis et jeudis après-midi faisait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2023.

Après en avoir longuement débattu, il ressort que :

- le nombre de participants décline, (pour les mercredis une dizaine de participants dont seulement quatre habitants de la commune de Salignac et les jeudis une dizaine de participants dont deux hors commune en ce qui concerne les couturières),
- le recrutement d'un personnel animateur pour le nombre d'heures et aux jours déjà existants est difficile et peu attractif,
- le montant des frais de personnel que représente l'animation sur le budget du CCAS est important,
- Après renseignement pris auprès d'autres communes, généralement les activités pour personnes âgées sont organisées par des associations, avec l'aide de bénévoles et non pas par le CCAS.

Il a été décidé qu'à compter du 1er septembre 2023 le CCAS n'organisera plus les activités des aînés des mercredis et jeudis après-midi.

Trois associations situées sur la commune ont été sollicitées par la mairie afin d'envisager une reprise des activités des aînés. A ce jour, deux associations ont répondu défavorablement.

Le 8 juillet les aînés ont partagés un dernier repas en commun au restaurant de Salignac le PIZZAVORE pour clôturer cette belle aventure remplie de souvenirs et de tendresse.



STERILISATION OBLIGATOIRE DES CHATS ERRANTS

Article L. 211-27 du code rural et de la pêche maritime issu de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, qui intéresse les maires. Le texte prévoit que : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Vu un nombre important de chats errants sur la commune ; la mairie va devoir procéder à la stérilisation de 15 chats ; il est à préciser que le coût d'un acte s'élève à 87 €. **Une convention avec 30 millions d'amis a été demandée. Nous remercions l'Association Océane bonheur de s'occuper de capturer ces félins afin de les conduire chez le vétérinaire.**

Les avantages de la stérilisation :

Pour les femelles finis :

- Les chaleurs, les vocalises, l'attraction des mâles
- Les fugues et accidents de la circulation associés...
- Les portées non désirées
- La transmission de maladie par contact sexuel
- Les infections de l'utérus, les tumeurs mammaires

Pour les mâles finis :

- Les odeurs fortes d'urine
- Les marquages urinaires
- Les fugues, les bagarres et accidents de la circulation associés
- La transmission de maladie par contact sexuel ou par morsures

PLUSIEURS CHIENS ERRANTS SONT VUS REGULIEREMENT SUR LA COMMUNE. IL EST RAPPELE AUX HABITANTS QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE LAISSER SES ANIMAUX DIVAGUER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Un chien « en état de divagation » est un animal errant.

C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition : *Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.*

Chien errant : que risque-t-on ?

Un accident

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui. C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur... Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Des amendes

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encoure à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionnée par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38€), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou de 2ème catégorie (montant maximal de 150€).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

Des frais imprévus

Si un chien errant a été capturé par la fourrière, son maître devra, pour le récupérer, s'acquitter :

- d'un forfait de récupération de l'animal dont le montant varie selon les fourrières,
- des frais d'alimentation et de garde qui dépendent du nombre de jours pendant lesquels la fourrière a gardé le chien,
- des frais d'identification de l'animal si le chien n'était ni tatoué ni pucé au moment de sa capture.

Si l'animal a été retrouvé blessé ou accidenté et qu'il a nécessité des soins vétérinaires, ces frais sont à la charge du Maire de la commune où a été retrouvé le chien errant. Le Maire peut alors demander le remboursement des frais occasionnés au propriétaire de l'animal.

Un chien errant sur la commune a été amené au chenil de Sisteron.

LA FIBRE OPTIQUE SE DEPLOIE SUR NOTRE COMMUNE

Vous souhaitez raccorder votre logement au réseau de fibre optique ?

Vous devez solliciter directement le fournisseur d'accès à Internet de votre choix présent sur le réseau afin de souscrire un abonnement à la fibre optique.

C'est cet opérateur commercial qui effectuera le raccordement final qui consiste à faire entrer la fibre à l'intérieur de votre logement et à installer une nouvelle prise similaire aux prises téléphoniques existantes. La fibre empruntera le même parcours que le réseau téléphonique. Si des travaux sont nécessaires sur votre terrain privé, ils seront à votre charge.

Vous rencontrez un problème suite à votre raccordement à la fibre optique ?

Il est inutile d'appeler les services municipaux.

Votre seul interlocuteur est votre interlocuteur commercial. Il analysera la panne et la réparera si cela est de son ressort.

Dans le cas contraire, il se chargera de faire une demande de réparation à la structure compétente.

N'oubliez pas de lui demander le numéro d'incident afin que vous puissiez suivre les différentes étapes de l'intervention.

URBANISME

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux. **Vous devez obtenir cette autorisation avant d'entreprendre les travaux** suivants :

Transformation d'un garage en chambre, changement de destination ;

Travaux sur la toiture

Ravalement de façade

Installation d'une piscine

Construction d'un abri de jardin, d'un garage, d'une pergola ou un carport

Construction d'une terrasse

Mur et clôture

NOUVELLE OBLIGATION DE DECLARATION POUR LES PROPRIETAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER EN 2023



Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et **jusqu'au 31 juillet 2023 inclus**, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1er janvier 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel.



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PERMANENCE OUVERTURE POUR LA PÉRIODE D'ÉTÉ

Du 1er Août au 3 Septembre inclus

LES MERCREDIS ET JEUDIS
DE 10H À 16H



Chemin des Alpilles, les Sièyes,
04000 Digne-les-Bains.

Nouveau numéro de téléphone :



04 88 24 00 46

Au plaisir de vous retrouver à la
rentrée de septembre.



FORUM des Associations de la Communauté de Communes de Jabron Lure Vançon Durance



DIMANCHE
10

SEPTEMBRE

2023

Gratuit et Libre de 9h30 à 17h

AUBIGNOSC CENTRE



CAMION DE PIZZAS

Un Camion de Pizzas est sur la place du village tous les mercredis jour de marché, à partir de 18 heures pendant la période estivale.

La Petite Fringale Téléphone : 06.56.72.10.65

LES PAYSANS DU VILLAGE DE SALIGNAC :

ESCLANGON Gilles – Culture de céréales et fourrage

EARL ALDEMON – Rémy et Julien EULOGE – Producteurs de plantes aromatiques : essence de lavandin, thym, estragon, producteur pommes Bio, culture céréales et fourrages

LOMBARD Ludovic et Gilbert – Producteur de fruits et légumes, présent sur les marchés de Sisteron les mercredis et samedis et sur le marché estival du mercredi soir à Salignac

GAEC DU MUTIN - MAUREL Nicolas et PLAUCHE Virginie – 1239 route de Sisteron – 04290 Salignac – Huile d'olive Bio, Olives de table, Tapenade, Amandes

EARL de PLANUBERT – Martial et Guy BAILLE – Culture de fourrage, céréales

LE CHAMP D'ANTARES Vincent DE GENNARO - Ferme du Borny. Vente de fruits et légumes de saisons, cultivés sans aucun traitement, du semis à la récolte. Vente de paniers personnalisés sur commande.

Contact : 0627947589 ou via la page Facebook Le champ d'Antares (vous trouverez la liste des légumes disponibles et les légumes à venir)

LES ASSISTANTES MATERNELLES DU VILLAGE DE SALIGNAC

Brigitte CHABBERT, 908 rte du village, 04290 SALIGNAC - 07 70 66 00 83 / brigitte.chab04@gmail.com

Laalia HEBIDI, 184 chemin des oliviers, 04290 SALIGNAC - 06 52 31 64 24 garde d'enfants le mercredi et vacances scolaires seulement.

Océane SCUITTI 501 route de la Chapelle, 04290 SALIGNAC - 07.89.88.84.64

LES ARTISANS DU VILLAGE DE SALIGNAC

JULIEN GARGANO
Terrassement, V.R.D, Chauffeur d'engins/PL
06.88.78.79.63
iugarga@hotmail.fr

Thierry LEITZ, Artisan, tous travaux garantie décennale pour l'électricité, la plomberie, installation de cuisine et de salle de bain
06.60.85.25.87, thierryleitz@yahoo.fr

Rolland PEREZ, Artisan Peintre, 06.78.68.91.13,
rolland.perez04@gmail.com

SASU DOMENGE Sylvain, tous travaux du bâtiment, 06.98.30.36.25,
sasudomengesylvain@yahoo.fr

PROVENCE INTENDANCE, Piscine, réparation entretien rénovation, François NICOLA,
06.87.28.48.09, cg@provence-intendance.com

FAVINI SERVICES, Produits agricoles, locations de bennes, transports, 06.27.76.11.20

SOCIETE ALPINE DES BOIS, débroussaillage, déboisement, broyage, préparation de terrain, élagage, démontage d'arbre, bois de chauffage,
04.92.62.67.58, 06.74.89.17.18,
alpinedesbois@orange.fr

MENUISERIE EBENISTERIE GROS,
04.92.35.35.35, 06.70.72.62.69, 06.82.65.20.82,
menuiserie.ebenisterie.gros@orange.fr

LES BELLES LURETTES
Location de voitures anciennes
M.HAUFFMAN
07.85.14.72.45
contact@lesbelleslurettes.fr
site www.lesbelleslurettes.fr

AUDREY DOMENGE
ENERGETICIENNE
06.60.28.38.82 energic.audrey@yahoo.com

TATIE TOUT'S & CO
Visites et garde à domicile pour chiens & chats
06.70.66.57.94
Tatietouts04@gmail.com

VERTICALIBRE
Prestations d'élagage et d'abattage
06.10.52.59.93
verticalibre@gmail.com

RECETTE

CAKE AUX PECHES ET AUX AMANDES

Ingrédients:

- 3 œufs
- 170 g de sucre semoule
- 160 g de farine
- 1/3 de sachet de levure
- 150 g de beurre demi-sel
- 1 brugnon
- 1 pêche jaune
- 1 pêche blanche
- 1 sachet de sucre vanillé
- 80 g d'amandes effilées



Préparation :

- Préchauffez votre four à 180°C (thermostat 6)
- Epluchez le brugnon et les pêches, coupez-les en dés. Dans une poêle, mettez une noisette de beurre et versez-y les fruits, saupoudrez de sucre vanillé et faites cuire doucement durant 15 minutes. Laissez refroidir.
- Pendant ce temps, dans une poêle bien chaude, faites griller les amandes. Réservez.
- Dans un saladier, mélangez au fouet les œufs et le sucre. Incorporez la farine et la levure, puis le beurre préalablement fondu. Ajoutez les fruits et la moitié des amandes dans la pâte, mélangez doucement.
- Versez dans un moule, parsemez le reste des amandes sur la pâte et mettez au four pendant 40 minutes.

VARIANTES

Aux abricots et aux amandes : remplacez les pêches par 200 g d'abricots.

Aux abricots, aux bananes et aux amandes : remplacez les pêches par 100 g d'abricots et 100 g de bananes. Bon Appétit !

Protection des données personnelles : La mairie de Salignac dépose dans les boîtes aux lettres des résidents de la commune le bulletin municipal. Aucun traitement de données à caractère personnel n'est mis en œuvre pour distribuer ce bulletin, mais si vous ne souhaitez plus le recevoir, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Salignac – 1050 Route du Village – 04290 SALIGNAC, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : salignachp@orange.fr

Vous pouvez retrouver toutes les actualités concernant la commune sur le site www.salignac04.fr
Les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...

**Retrouvez les alertes, animations et informations sur l'application mobile PanneauPocket.
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.**